



Service Départemental d'Incendie et de Secours
de la Drôme

Déclaration Liminaire

CST du 6 décembre 2023

Madame la Présidente du CST

Messieurs les représentants de l'administration

Mesdames, Messieurs les représentants du personnel

Le 17 novembre, Madame la Présidente du SDIS, Marie Pierre MOUTON, a annoncé aux organisations syndicales représentatives de notre établissement de son refus d'octroyer aux 128 personnels concernés la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, ne pouvant dégager 60 000 euros pour la financer.

Notre organisation ne peut être que déçue et consternée d'une telle décision, alors même que Madame la Présidente dans le cadre de sa présidence du Conseil départemental prenait une décision inverse en versant cette prime à 2000 agents du département en débloquent 1,1 million d'euros, en ayant pour première motivation exprimée dans le rapport de présentation du 20 novembre au Conseil départemental :

« Une équité de traitement entre les fonctionnaires publics territoriaux et ceux de la fonction publique hospitalière du Département. »

Nous ne pouvons que constater que les agents du SDIS qu'ils soient administratifs, techniques ou sapeurs pompiers professionnels ne doivent apparemment pas faire partie de la fonction publique territoriale et ne méritent pas un traitement équitable vis-à-vis de leur collègues fonctionnaires de l'hospitalière.



Enfin, que dire du message polémique adressé par monsieur le Directeur Départemental pour justifier du non versement de cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

Comment peut on opposer des principes statutaires, règlementaires et obligatoires que sont la GIPA et les avancements d'échelon pour justifier et argumenter le non versement de cette prime exceptionnelle. Les mêmes principes qui ne posent aucune difficultés et ne souffrent d'aucun débat au département dans la réflexion de la mise en place de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

SUD se permet de vous rappeler, mais vous n'êtes pas sans l'ignorer, madame la Présidente que l'activité du SDIS a explosé ces dernières années et si les sapeurs pompiers des unités opérationnelles sont aux premiers rangs face à cette explosion, les agents des services fonctionnels ont vu également leur activité être en pleine expansion.

SUD réaffirme qu'il est nécessaire pour aider les agents rentrant dans les critères d'attribution de cette prime, de leur verser celle-ci afin qu'ils puissent faire face aux difficultés actuelles en lien avec la crise inflationniste que notre pays traverse.

Dans l'état actuel des choses, les petites mains, sans être péjoratifs avec les agents concernés, qui font que le SDIS arrive à se maintenir dans sa capacité d'accomplir ses missions vous remercient du niveau de gratitude et de respect que vous leur témoignez.

Celui qui se bat peut perdre, celui qui ne se bat pas à déjà tout perdu